



Fraction de Commune
L'Orient

ASSEMBLEE GENERALE DE LA FRACTION DE COMMUNE DE L'ORIENT

LUNDI 9 DECEMBRE 2024 – HOTEL DE LA POSTE

Présence du Conseil Général : 34

Conseil exécutif : 5

Excusés : 11

Non excusés : 6

Ordre du jour :

- 1) Contrôle des présences
- 2) Adoption du PV de juin 2024
- 3) Assermentations
- 4a) Communications de la présidente
- 4b) Communications du Conseil Exécutif
- 4) Préavis No 4/2024 – Budget 2025
- 5) Propositions individuelles et divers

Madame Anne-Thérèse Bodenmann débute cette séance en remerciant chacun pour leur présence à cette assemblée générale.

Point 1. Contrôle des présences :

34 personnes présentes ce soir, 11 personnes excusées & 6 personnes non excusées. Le conseil exécutif est quant à lui représenté au complet

Point 2. PV de juin 2024

L'assemblée accepte à l'unanimité le PV de juin 2024

Point 3. Assermentations :

Ce soir, Monsieur Quentin Bodenmann s'est fait assermenter.

Point 4. Communications du Conseil Exécutif

Monsieur Pierre-Maurice Rochat prend la parole en remerciant les membres présents pour leur participation et leur engagement envers le Village de l'Orient.

Une minute de silence a été observée afin de rendre hommages aux personnes disparues au Village de l'Orient. Il a également félicité les familles des nouveau-nés de la commune.

Le Conseil Exécutif a tenu 11 séances depuis le début du semestre. Plusieurs sujets ont été abordés, notamment la gestion des projets de la commune, la fusion des villages, et des décisions concernant le téléski des Esserts. Un point sur les rencontres intercommunales a également été fait, avec des échanges réguliers sur la fusion des communes.

Le Conseil a souligné l'importance de digitaliser la communication avec les citoyens. Il est désormais demandé à ceux qui ne l'ont pas encore fait de communiquer leur adresse e-mail pour recevoir les convocations, ordres du jour, procès-verbaux et autres informations importantes par voie électronique. Cette initiative vise à réduire l'usage du papier et améliorer l'efficacité de la gestion administrative.

Le projet de fusion des communes du Chenit, de L'Abbaye et du Lieu pour créer la nouvelle commune La Vallée de Joux a été largement débattu. La fusion prendra effet le 1er janvier 2027. Le mandat des autorités actuelles sera prolongé jusqu'à la fin de l'année 2026. Un groupe de travail a été mis en place pour préparer cette transition, et une rencontre avec les autres communes fusionnées est prévue pour le 16 janvier 2025.

Des réunions de coordination sont planifiées avec le comité de pilotage (COPIL) afin de suivre l'avancement des projets.

La législature des fractions de communes prendra fin le 30 juin 2026. Des membres du Conseil Exécutif seront mobilisés pour poursuivre la mise en place de la fusion, sous le suivi du président. La boursière contribuera à l'analyse financière de la fraction de commune.

Le traitement des archives a commencé avec l'aide de Mme Manuela Giovannini, archiviste, et Mme Anne Witzig. Elles ont effectué un tri et une organisation des documents. Toutefois, plusieurs rapports et préavis sont manquants. Il est donc demandé à tous les membres du Village de fournir toute documentation qui pourrait être en leur possession. De plus, certaines archives nécessitent un traitement particulier en raison de leur mauvais état de conservation.

Des discussions ont eu lieu concernant le choix d'un nouveau logiciel comptable, qui sera utilisé par plusieurs communes du Chenit. Pour l'instant, les villages de L'Orient et du Sentier ont opté pour la conservation de leur logiciel actuel. Cependant, un projet de migration vers le système MCH2 est en préparation, et il sera mis en place d'ici 2027. Le but est de standardiser les pratiques comptables pour simplifier la gestion après la fusion.

Deux préavis seront présentés niveau financier :

1. Taux d'imposition villageois – Il a été proposé d'abandonner ce taux. Ce préavis sera soumis à la validation des citoyens.
2. Budget post-fusion – Le budget de la commune fusionnée sera élaboré et soumis chaque année pour discussion au mois de septembre, à compter de 2030.
Le financement des projets liés à la fusion et la gestion post-fusion sera soumis à des révisions chaque année.

Les modalités de gestion budgétaire après la fusion ont été discutées. Une convention devra être établie entre la nouvelle commune et L'Orient, prévoyant un budget par législature (5 ans). En cas de refus par l'assemblée générale, un budget annuel devra être soumis à la nouvelle commune en septembre, impliquant un changement de méthode pour le Conseil Exécutif et le Conseil Général.

Exemple en juin 2030 :

- Présentation des comptes 2029 à la votation.
- A la suite, le Conseil Exécutif présentera le budget 2031 qui sera soumis à la votation.

En cas de refus, un nouveau budget devra être soumis rapidement pour respecter le délai de septembre, sans garantie d'acceptation par les autorités communales.

Bâtiment Hôtel de La Poste – R. Paul-Golay 1

La solution initiale de poser une paroi avant les escaliers a été abandonnée en raison de problèmes de protection incendie. À la place, les serrures des chambres seront modifiées pour qu'elles se verrouillent automatiquement lorsque le locataire sortira. Cette option coûtera environ CHF 900.- de moins. Un entretien a eu lieu avec l'hôtelier concernant l'avenir de l'hôtel, où il a exprimé sa volonté de prolonger sa patente et de reprendre un bail de 5 ans. Il est incertain sur l'avenir en raison de sa santé. Le Conseil Exécutif prendra contact avec Gastroconsult pour clarifier les conditions administratives en 2025.

Tous les appartements sont actuellement loués. Plusieurs mouvements de locataires ont eu lieu récemment, entraînant des rafraîchissements d'appartements souvent occupés depuis de nombreuses années.

Bâtiment Messidor – R. des Amoureux 2

Les travaux de rénovation ont débuté fin novembre après un retard dû à l'attente d'une réponse concernant les de subventions.

Bâtiments Messidor et Floréal – Ch. des Amoureux 2 et 4

Une étude pour ajouter 10 places de parc supplémentaires a été lancée en raison de différends entre locataires. Ces places seront attribuées et payantes, avec deux places réservées aux visiteurs. Un préavis sera présenté au premier trimestre de 2025.

Bâtiment Prairial – R. du Pont-Neuf 8

Le nettoyage des façades sud et ouest est prévu en 2025 pour enlever la mousse. Les résultats ne seront visibles qu'après plusieurs mois.

Bâtiment Germinal – R. Centrale 12

La façade de l'épicerie et des garages sera rafraîchie en 2025.

Grande salle du village – R. Centrale 14

Une étude d'isolation phonique et d'éclairage a été menée, et les travaux sont estimés à CHF 17'376.75.

Bâtiment de la ferme du Tilleul – Rue Centrale 36

Une étude pour remplacer les places de parc près de la barrière de la ferme est en cours. Un entretien avec la commune est prévu pour mi-janvier 2025.

Traversée du Village

Les travaux de la traversée du village se poursuivront en 2025, sous la supervision des conseillers responsables.

Éclairage public

Le réseau vieillissant fait l'objet d'un suivi régulier. En cas de problème, les habitants doivent contacter le responsable du dicastère Patrice Masson plutôt que la SEVJ. Une cession de l'éclairage public à la nouvelle commune est prévue pour 1 janvier 2027, début de la législature de la nouvelle commune.

Fontaine et place de jeux

Des réparations de la tyrolienne et de la fontaine Masset-Masy sont prévues dès les beaux jours de 2025.

Le Noël des aînés a eu lieu à la grande salle du village avec 33 participants. Le Noël 2025 est déjà prévu.

Le Conseil Exécutif est toujours à la recherche d'un vice-président.e afin d'épauler / remplacer la présidente lorsque cette dernière souhaite prendre la parole en tant que membre du conseil du Village, une règle qui n'est pas respectée actuellement.

Pour la législature 2026-2031, il sera essentiel de trouver des candidats pour le Conseil général et le Conseil Exécutif. Le principal risque d'une éventuelle dissolution de la Fraction de commune d'Orient ne réside pas dans les finances, mais dans le manque d'engagement des citoyen.nes. Il est donc important de penser à l'avenir et de s'engager pour le Village de l'Orient.

Monsieur Pierre-Maurice RoCHAT terminera son rapport en remerciant l'ensemble de ses collègues du Conseil Exécutif dont notre boursière, Madame Catherine Golay et son secrétaire M. Raymond Lavanchy mais également le bureau des assemblées et les membres de l'assemblée générales.

Monsieur Blattmer prend la parole afin d'avoir une précision concernant l'appel à la SEVJ. Monsieur Pierre-Maurice RoCHAT précise que l'appel à Patrice Masson concerne uniquement les problèmes liés à l'éclairage public.

Point 5. Préavis No 4/2024 – Budget 2024 :

Monsieur Eric Rochat, rapporteur, prend la parole afin de nous présenter le budget de l'exercice 2025. La Commission des finances, composée de Madame et Messieurs Frédérique Charlet, André Reymond, Christophe Bonny, Nicolas Dévaud, et du rapporteur lui-même, s'est réunie le 21 novembre 2024 pour traiter ce préavis.

Le Conseil Exécutif était représenté par Monsieur Pierre-Maurice Rochat, Président du Conseil Exécutif, et Madame Catherine Golay, Boursière. Monsieur Eric Rochat les remercie pour les informations fournies et les réponses apportées aux nombreuses questions soulevées par la Commission.

Il note que, bien que le préavis soit détaillé, plusieurs points nécessitent d'être soulignés.

Administration générale :

- **Compte 102.306 – Autorités, jetons de présence** : Ce compte prend en compte les séances supplémentaires pour les travaux relatifs à la traversée du village.
- **Compte 102.309 – Autorités, civilités et gestion** : Pour plus de transparence, les frais d'organisation du Noël des Aînés et du Thé dansant sont désormais indiqués séparément.
- **Compte 110.310 – Frais d'administration – fourniture** : Ce compte comprend toujours des frais liés à la mise à jour des archives, un travail qui s'avère plus long et complexe que prévu.
- **Compte 110.365 – Subsidés aux sociétés** : Lors du précédent rapport, la Commission avait demandé une vérification de la concordance entre les institutions Procap et l'Association des invalides. Ce point demeure inchangé.

Finances :

- **Compte 210.318 – Frais perception impôts – divers** : Une demande avait été formulée pour envisager un changement de fiduciaire, en raison des honoraires jugés trop élevés. Cette demande reste en suspens.
- **Compte 210.400 – Produits d'impôts** : Comme chaque année, la prudence est de mise pour estimer le montant des impôts qui seront encaissés en 2025. Bien que le montant ait été plus élevé en 2022 et 2023, la somme de 180'000 CHF paraît raisonnable pour 2025.
- **Amortissements et emprunts** : Les amortissements comptables s'élèveront à 137'500 CHF, soit une baisse de 11'500 CHF par rapport au budget 2024. Les remboursements des emprunts bancaires resteront inchangés à 215'000 CHF. De plus, plusieurs emprunts ont été récemment renouvelés à des taux d'intérêt relativement bas pour les années à venir.

Bâtiments :

- **Compte 343.314 – Hôtel de la Poste, entretien** : Les travaux prévus cette année n'ont pas été réalisés en raison du changement de responsable et de la nécessité d'une nouvelle étude et de nouveaux devis.
- **Compte 358.423 – Grande salle, locations** : Les recettes issues de la location de la grande salle s'élèvent à 5'874 CHF. L'ajustement des tarifs de location, notamment pour les leçons de rythmique, n'a pas encore été intégré au budget mais sera effectif à partir de la prochaine rentrée scolaire.
- **Places de parc devant les immeubles Floréal et Messor** : Un problème de places de parc insuffisantes a été signalé. En raison du nombre élevé de véhicules et de la taille de ceux-ci, la réflexion pour trouver une solution est en cours et pourrait entraîner des frais supplémentaires.

Travaux – éclairage public – urbanisme :

- **Compte 430.314 – Eclairage public** : Une diminution de 3'850 CHF est prévue dans le contrat d'entretien, ainsi que de 2'000 CHF pour les frais d'éclairage.

Parc, promenades, cimetières :

- **Compte 440.314 – Places – Piste Vita - Fontaines :** Ce compte présente souvent des écarts par rapport au budget en raison des coûts difficiles à maîtriser, notamment pour les tontes de gazon et le déneigement.

Monsieur Eric Rochat conclut que le budget 2025 a été préparé avec soin, en tenant compte d'une situation économique fragile. Il souligne que malgré quelques ajustements nécessaires, le budget présente un léger bénéfice pour l'exercice 2025, avec des charges de 818'516 CHF et des recettes de 819'084 CHF, soit un bénéfice de 568 CHF.

À l'unanimité, les conclusions du rapport ont été acceptées.

Point 5 : Propositions individuelles et divers

Monsieur Eric Rochat prend la parole afin de remercier le Conseil administratif pour le calendrier 2025 et les magnifiques photos intégrées. Il souhaite également signaler un problème sur la place de parc du télési, où une grande flaque d'eau se forme en plein milieu. Il serait donc apprécié qu'une solution soit trouvée, soit en bouchant le trou, soit en procédant à d'autres travaux.

Monsieur Pierre-Maurice Rochat prend la parole à son tour pour informer qu'il allait prendre contact avec la commune, étant donné qu'ils ont installé des horodateurs sur cette place de parc, ce qui permet de récolter des fonds. Par conséquent, il n'y a aucune raison pour que ce soit le Village qui prenne en charge les frais de remise en état.

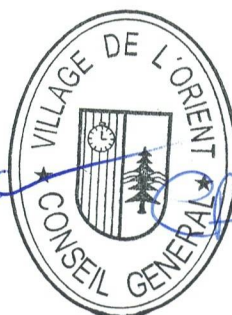
Madame Danielle Flaction prend la parole pour exprimer également sa gratitude pour le calendrier, qu'elle a beaucoup apprécié. Elle ajoute qu'il aurait été dommage de ne pas avoir les dates inscrites sur les photos. Elle profite également de l'occasion pour remercier chaleureusement pour le goûter des aînés.

Monsieur Jean-Claude Blattner prend la parole pour souligner qu'il trouve les trottoirs remarquablement bien réalisés, plus stables et sécuritaires qu'auparavant.

Madame Anne-Thérèse Bodenmann clôt cette assemblée et rappelle la prochaine séance qui aura lieu le 30 juin 2025.

La Présidente :

Anne-Thérèse Bodenmann



La secrétaire :

Lynda Cabras